



> Le métier

L'éducateur sportif en canoë-kayak est un professionnel autonome et responsable encadrant dans tous milieux (plans d'eau, eau-vive jusqu'à la classe III, milieu maritime), alliant pédagogie et sécurité. Il transmet les techniques de navigations à des publics variés, organise, développe, promeut ses activités en sensibilisant ses pratiquants et en veillant à la protection de son environnement. Véritable guide de terrain, il transforme une activité physique en une expérience éducative et sécurisée en pleine nature.

> Les débouchés

- ▶ Éducateur sportif au sein d'un club ;
- ▶ Animateur en séjours de loisirs/vacances, en base nautique ;
- ▶ Après d'associations, collectivités, centres nautiques publics ou privés (mer, rivière, lacs...).

> Les objectifs de la formation

La formation se déroule sur un volume horaire de 670 heures en organisme de formation pendant 18 mois, à raison d'une à deux semaines de formation environ par mois, hors vacances scolaires (zone A). Elle s'organise autour de 3 blocs de compétences :

BC 1 : Concevoir et mettre en œuvre des projets d'animation dans le cadre de l'organisation de travail d'une structure du champ du sport ou de l'animation.

BC 2 : Valoriser les activités et les projets d'une structure du champ du sport ou de l'animation.

BC 3 : Concevoir, conduire en sécurité, évaluer des séances et des cycles de séances de découverte, d'initiation et d'apprentissage en canoë-kayak et disciplines associées.

> La certification

La validation des 3 blocs de compétences se fait au cours de la formation, conformément aux recommandations de la DRAJES, sous forme de réalisation de dossiers, soutenances, évaluations pédagogiques et techniques sur le terrain. Pour chaque épreuve, les membres des commissions transmettent les documents d'évaluation au jury régional DRAJES en charge de statuer en fin de formation.

> Les modalités pédagogiques

- ▶ Pédagogies actives et outils de l'éducation populaire
- ▶ Des temps de suivi individualisés/visites en structure d'alternance
- ▶ Multi-modalités pédagogiques avec des intervenants spécialisés (temps réflexifs, théoriques, pratiques, mises en situation professionnelles...)
- ▶ Des temps de suivi d'animations sportives avec un public.

> Les conditions d'accès à la formation

- ▶ Être âgé(e) de plus de 18 ans,
- ▶ Être titulaire de l'une des attestations de formation relative au secourisme suivantes : PSC1, AFPS, PSE1 et PSE2, SST, AFGSU,
- ▶ Présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique et à l'encadrement du « Canoë-kayak et disciplines associées » datant de moins d'un an,
- ▶ Présenter une attestation de 100 mètres nage libre, départ plongé et récupération d'un objet immergé à 2 mètres de profondeur, délivrée par une personne titulaire d'une certification d'encadrement des activités aquatiques conformes à l'article L.212-1 du code du sport,
- ▶ Être capable de réaliser des gestes techniques de base au moyen d'un test mis en place lors des épreuves en eau plate et eau vive de classe II en bateau manœuvrier.

> L'entretien de validation de candidature

Le candidat au BP JEPS CKDA réalisera :

- Une épreuve écrite de 1 h 30, à partir d'un sujet posé sur la connaissance des activités du canoë- kayak ;
- Un entretien professionnel de 30 minutes, permettant au CPA Lathus de valider le projet de formation.

> La poursuite de parcours

DEJEPS Canoë-kayak et disciplines associées en eau vive. Entraîneur, perfectionnement sportif.

> Le coût

Devis établi en fonction des profils (nous consulter).

La formation est accessible en apprentissage, les coûts pédagogiques sont pris en charge par l'employeur.

> Accessibilité handicap

Cette formation est accessible aux personnes en situation de handicap : pour toute demande d'adaptation spécifique, merci de nous contacter si possible 2 mois avant le démarrage de la formation.

> Les chiffres clés

Sur les 2 dernières formations, 11 alternants sur 13 ont validé leur diplôme, soit 85 % d'entre eux. À l'issue de leur formation, 4 sont en contrats CDD, 4 en CDI, 1 en contrat saisonnier, 1 contractuel de la fonction publique, 1 en recherche de contrat d'apprentissage, 1 en recherche d'emploi, 1 en ré-orientation.

> Les dates clés

Dates de la formation : du 2 novembre 2026 au 24 mars 2028

Dates de TEP : 24-25 septembre 2026

Entretiens individuels : octobre 2026

Réunion d'information collective : juin 2026

Les + de la formation :

- Suivi personnalisé et accompagnement à la recherche de financement / structure d'alternance
- Semaines externalisées avec différents partenaires
- Hébergement possible à proximité
- Restauration possible sur place

Contact au CPA Lathus

Philippe NIQUET

Coordinateur de formation
p.niquet@cpa-lathus.asso.fr
05 49 91 87 14

Claudie GIRAULT

Secrétaire du service formation
05 49 91 87 14
formation@cpa-lathus.asso.fr

Référent Handicap

Olivier Picard

o.picard@cpa-lathus.asso.fr

